

Le Secteur informel en Tunisie : état des lieux et recommandations

Faouzi SBOUI

Professeur d'économie

Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de Mahdia

L'économie informelle se place aujourd'hui au cœur des préoccupations des politiques économiques et du travail. Il en est ainsi pour deux raisons. D'abord, parce qu'une grande partie de la population travaillant dans les pays en développement opère en dehors des cadres établis par les normes du travail et la législation fiscale. Ensuite, du fait qu'une partie importante des biens et services produits et échangés dans ces pays échappe à l'observation comptable.

Depuis quelques années, l'estimation de l'ampleur de l'économie informelle dans le pays connaît une spéculation. Chacun procède à sa manière jusqu'à ce qu'on arrive à des chiffres faramineux. Selon les chiffres « officiels », l'économie informelle représente, au cours des toutes dernières années, 38% du PIB en Tunisie. Cette part est estimée à 53% par certaines instances internationales telles que la Banque Mondiale.

A-t-on vraiment conscience de l'ordre de grandeur que représente la moitié du volume des richesses créées par le pays durant une année ? Est-ce que la productivité dans ce monde informel est tellement importante que celui-ci est devenu préférable pour divers opérateurs économiques du secteur formel afin d'y basculer. Ce qui est évidemment absurde.

Des hommes politiques, certains « experts » et des représentations d'employeurs et d'employés se préoccupent du phénomène de l'informalité sans en avoir une perception commune. Des petits vendeurs à la sauvette aux grands barons de la contrebande, on ne parle pas certainement de la même chose.

1. Précisions terminologiques

Depuis pratiquement une cinquantaine d'années, des efforts continus émanant des instances nationales et internationales et des chercheurs ont été déployés pour cerner le phénomène de l'informalité et pour mieux le définir. Pourtant, une certaine confusion continue à être entretenue entre secteur informel, emploi informel, économie informelle d'une part, et économie de l'ombre, économie souterraine, économie non observée, économie illégale d'autre part.

Les progrès réalisés par les organisations internationales dans les définitions des concepts liés à l'informalité, permettaient, une fois appliqués, de connaître l'ampleur du phénomène dans la plupart des pays du monde et d'en proposer une estimation.

La confusion n'est pas moindre lorsqu'il s'agit de mesurer la contribution de cette économie informelle au PIB. Les unités de production informelles génèrent de la valeur ajoutée, versent

des salaires et réalisent une accumulation. Dès lors, comment mesurer cette contribution et cette dynamique ?

1.1 Economie informelle

Selon la résolution concernant le travail décent et l'économie informelle adoptée par la Conférence Internationale des Statisticiens du Travail (2002), il n'existe pas de description ou de définition universellement acceptée ou considérée comme exacte de l'économie informelle. Cependant, on s'accorde à reconnaître que l'économie informelle recouvre une diversité considérable d'activités économiques de travailleurs et d'unités économiques qui ne sont pas couverts –en vertu de la législation ou de la pratique- par des dispositions formelles. Ces activités n'entrent pas dans le champ d'application de la loi. Ce qui signifie que ces travailleurs et unités opèrent en marge de la loi ou bien ils ne sont pas couverts dans la pratique. Autrement dit, la loi ne leur est pas appliquée bien qu'ils opèrent dans le cadre de la loi. Ou encore, paradoxalement, la loi n'est pas respectée parce qu'elle est inadaptée, contraignante ou qu'elle impose des charges excessives.

Ainsi, après une longue phase de tâtonnement pour préciser les contours de l'économie informelle, le Bureau International du Travail (BIT) a fini par adopter une définition articulée autour de deux concepts clefs : le secteur et l'emploi informels.

Le secteur informel

La 15^{ème} Conférence Internationale des Statisticiens du Travail de 1993 définit le secteur informel «comme un ensemble d'unités produisant des biens et des services en vue, principalement, de créer des emplois et des revenus pour les personnes concernées. Ces unités, ayant un faible niveau d'organisation, opèrent à petite échelle et de manière spécifique, avec peu ou pas de division entre le travail et le capital en tant que facteurs de production. Les relations de travail, lorsqu'elles existent, sont surtout fondées sur l'emploi occasionnel, les relations de parenté ou les relations personnelles et sociales plutôt que sur des accords contractuels comportant des garanties en bonne et due forme ».

Statistiquement, le secteur informel est considéré comme un ensemble d'unités de production qui constituent un élément, au sein du Système de Comptabilité Nationale (SCN), du secteur institutionnel des ménages en tant qu'entreprises individuelles (en général non agricoles). Il comprend :

- D'une part les entreprises informelles de travailleurs à propre compte qui peuvent employer des travailleurs familiaux non rémunérés et des salariés occasionnels. Selon les circonstances nationales, ce segment comprend soit toutes les entreprises à compte propre, soit seulement celles qui ne sont pas enregistrées selon les formes spécifiques de la législation nationale (lois fiscales ou de sécurité sociale, etc.).
- D'autre part les entreprises d'employeurs informels qui peuvent employer un ou plusieurs salariés sur une base permanente et qui satisfont à un ou plusieurs critères (taille de l'établissement généralement inférieure à 6 employés, le non enregistrement de l'entreprise ou de ses salariés).

Le terme « entreprise » est utilisé ici au sens large. Il couvre non seulement les unités de production qui emploient une main-d'œuvre rémunérée, mais aussi celles qui sont détenues et exploitées par des individus isolés travaillant à leur propre compte en tant que travailleur indépendant, soit seuls soit aidés des membres de la famille non rémunérés. Les activités de production peuvent être menées à l'intérieur ou à l'extérieur du domicile du propriétaire de l'entreprise ; elles peuvent être réalisées dans des locaux identifiables ou en dehors de tout emplacement fixe. En conséquence, les marchands ambulants, les travailleurs à domicile, etc., sont tous considérés comme des entreprises. (OCDE, 2003).

Dans certains pays au moins, une proportion importante d'entreprises du secteur informel est immatriculée d'une manière ou d'une autre, ou paie des impôts, même si ces unités ne sont pas forcément en mesure de respecter la totalité des exigences légales et administratives.

L'emploi informel

La 17^{ème} Conférence Internationale des Statisticiens du Travail (2003) définit l'emploi informel par les caractéristiques de l'emploi occupé, en l'occurrence le non enregistrement, l'absence de contrat ou l'absence de protection sociale (emplois non protégés). Le secteur informel (défini par les caractéristiques de l'unité économique dans laquelle travaille la personne) est considéré comme une de ses composantes.

Malgré la clarté de la définition, l'emploi informel n'est pas facile à mesurer. En effet, des fois, les personnes occupées ne sont pas toujours à même de savoir si elles bénéficient réellement d'une protection sociale en raison de l'existence de protections sociales à plusieurs vitesses.

Tenant compte des définitions précédentes, les conceptions du travail dans les unités économiques débouchent sur le schéma suivant :

		Emploi	
		Formel	Informel
Entreprise	Formelle	Secteur Formel	(3)
	Informelle	(2)	Secteur informel

Source : Jacques Charmes

Selon ce schéma, deux situations méritent d'être soulignées. La catégorie (2) des emplois formels dans les entreprises du secteur informel reflète la situation de certains salariés ou des travailleurs indépendants dans ce secteur qui sont protégés. Quant à la catégorie (3), elle correspond à des emplois informels dans le secteur informel. Cette situation constitue tout l'enjeu du débat puisqu'il s'agit de l'externalisation des emplois dans le secteur formel. Par exemple, les travailleurs occasionnels, temporaires et saisonniers pourraient être employés de manière informelle dans le secteur formel (sans protection sociale, sans statut juridique, sans droit). Ces employés ne sont pas pris en compte lorsqu'on mesure l'emploi dans le secteur informel.

1.2 *Economie souterraine*

Le Système de Comptabilité Nationale de 1993 (SCN)¹ définit la production souterraine comme l'ensemble des activités de productions légales volontairement dissimulées aux pouvoirs publics afin d'éviter :

- de payer des impôts sur le revenu, sur la valeur ajoutée ou d'autres impôts ;
- de payer des contributions sociales ;
- de devoir se conformer à certaines normes juridiques, comme le salaire minimum, le nombre d'heures de travail maximum ou les normes en matière de sécurité et de santé, etc ;
- de devoir se conformer à certaines procédures administratives, telles que répondre à des questionnaires statistiques ou remplir des formulaires.

Si, conformément au SCN de 1993, il faut distinguer production illégale et production souterraine, la frontière entre les deux n'est pas facile à définir. Par exemple, du point de vue de l'application des lois fiscales, ce n'est pas la légalité des activités qui importe, mais c'est la dissimulation délibérée de l'activité à l'administration fiscale.

Selon Eurostat, la production souterraine peut être répartie en deux catégories :

- Les activités considérées comme souterraines parce que les entreprises qui les exercent ne sont pas enregistrées ;
- Les activités considérées comme souterraines parce que les entreprises qui les exercent, bien qu'enregistrées, les sous-déclarent.

Il convient ainsi de noter que des pans substantiels de production souterraine trouvent leur origine dans des entreprises appartenant au secteur informel. Toutefois, même si le secteur informel et les activités souterraines peuvent se recouper, le concept de secteur informel doit être clairement différencié du concept de production souterraine.

1.3 Economie illégale

L'économie illégale recouvre toutes les activités qui contreviennent au code pénal, soit parce qu'elles sont interdites par la loi, soit parce qu'elles sont exercées par des personnes non autorisées. L'OCDE (2003) retient les catégories de production illégales suivantes :

- la production et la distribution de biens illégaux, comme des stupéfiants ou des produits pornographiques illégaux ;
- la production de services illégaux, comme la prostitution (dans les pays où elle est effectivement illégale) ;
- les activités de production habituellement légales, mais qui deviennent illégales dès lors qu'elles sont exercées par des producteurs non autorisés, comme l'exercice de la médecine, l'organisation de jeux d'argent ou la production d'alcool sans licence en bonne et due forme, le braconnage par exemple la pêche, la chasse et l'abattage d'arbres sans autorisation ;

¹ Le SCN de 1993 est publié conjointement par la division des statistiques de l'organisation des Nations Unies, le Fonds Monétaire International, la banque Mondiale, Eurostat et l'OCDE. Il fournit un cadre détaillé pour la production des statistiques des comptes nationaux et est destiné à un usage mondial.

- la production et la vente de contrefaçons ainsi que la reproduction non autorisée d'œuvres artistiques originales ;
- la contrebande de gros et de détail, notamment de tabac, d'armes, d'alcool, de produits alimentaires ;
- le recel de biens volés ;
- la corruption ;
- le blanchiment de capitaux.

1.4 Economie non observée

Selon le Système de Comptabilité Nationale de 1993, les activités qui ne peuvent pas être obtenues à partir des données de base utilisées pour établir les comptes nationaux parce qu'elles sont souterraines, illégales, informelles ou qu'elles relèvent de la production des ménages pour leur usage propre, ou encore parce que le dispositif de collecte des données de base présente des carences, sont qualifiées d'activités non observées. On dit qu'elles constituent l'économie non observée (ENO) et on parle de mesure de l'ENO pour désigner le fait de les intégrer dans les comptes nationaux.

Le noyau dur de l'économie non observée diffère d'un pays à l'autre. Dans les pays développés, l'ENO est dominée par « l'économie souterraine » et pèse entre 10 et 25% du PIB. Le secteur informel, composé essentiellement des micro-entreprises, en constitue la toile de fond dans les pays en développement. Il pèse entre 30 et 45% du PIB.

2. Mesure de l'Economie Non Observée

Les principales méthodes utilisées pour estimer l'ampleur de l'économie non observée peuvent être regroupées en trois catégories :

- Les méthodes directes : Elles sont de nature microéconomique et basées sur des enquêtes ou sur les résultats des contrôles fiscaux. Pour estimer l'emploi dans le secteur informel et l'emploi informel par exemple, plusieurs types d'enquêtes peuvent être réalisés. Les plus connues sont : l'enquête spéciale sur le secteur informel ; l'enquête emploi incorporant des questions pouvant révéler l'informalité ; et les enquêtes mixtes auprès des ménages et des entreprises.
- Les méthodes indirectes : Elles sont de nature macroéconomique et combinent différentes variables économiques et un ensemble d'hypothèses pour produire des estimations de l'activité économique. Souvent, seule la taille de l'économie non observée peut être estimée.
- Les approches par la modélisation : Elles consistent à utiliser des équations structurelles pour relier les variables non observées aux indicateurs et causes observés. La méthode la plus courante correspond au modèle MIMIC (Multiples Indicateurs Multiples Causes) qui estime un niveau d'informalité à partir d'un ensemble de causes présumées d'informalité (telles que le niveau d'imposition, l'inflation, les salaires et le chômage) et de ses conséquences mesurables (quantité d'argent en circulation et PIB effectif).

2.1 Emploi dans le secteur informel et emploi informel

L'emploi dans le secteur informel peut être estimé à partir des enquêtes sur l'emploi auprès des ménages et de la statistique d'entreprises.

L'enquête emploi fournit une estimation de l'auto-emploi (les travailleurs à compte propre, les aides familiaux, les employeurs et les membres des coopératives) et de l'emploi dans les entreprises individuelles de moins de 5 salariés.

Quant à l'emploi informel, il peut être mesuré par la méthode indirecte en comparant l'emploi tel qu'il ressort de l'enquête auprès des ménages et l'emploi enregistré dans les répertoires statistiques.

2.2 Contribution au PIB des diverses formes de l'économie non observée

La mesure de la production de l'économie souterraine se fonde généralement sur l'estimation de la fraude fiscale. Les enquêtes de contrôle fiscal et les redressements opérés sont utilisés pour calculer la production qui a été dissimulée au fisc.

S'agissant de la production de l'économie illégale, bien que sa mesure soit préconisée par le SCN, elle n'est pas distinguée en tant que telle dans les comptes nationaux. Il y a peu de pays qui procèdent à des estimations systématiques de l'économie illégale, souvent en la limitant à certaines activités particulières (comme la contrebande sur un produit précis).

La production pour usage final propre porte essentiellement (outre les services domestiques et l'auto-construction) sur les activités agricoles et sur la transformation des produits agricoles et alimentaires. Cette production est directement estimée à partir des enquêtes agricoles et est ensuite répartie entre production destinée à l'autoconsommation et production pour le marché sur la base des déclarations des ménages dans les enquêtes sur la consommation et les dépenses.

Concernant la production du secteur informel qui est la plus importante des composantes de l'économie non observée hors agriculture, elle est estimée conformément au Système de Comptabilité Nationale de 1993 comme étant un sous-secteur du secteur institutionnel Ménages (un sous-ensemble des entreprises individuelles appartenant à des ménages). La contribution de ce secteur au PIB est alors une approximation en isolant le secteur institutionnel des ménages dans les comptes nationaux d'une part et en se basant sur la répartition de la Valeur Ajoutée Brute non agricole par secteurs institutionnels d'autre part.

3. L'économie informelle en Tunisie : un état des lieux

« Bien qu'ayant été l'un des premiers pays à avoir tenté de mesurer l'économie informelle à l'échelle macroéconomique², la Tunisie ne dispose pas de données statistiques globales permettant de l'estimer de manière directe. »³

Il n'existe pas aujourd'hui de définition officielle ni statistique de l'économie informelle en Tunisie. Les quelques estimations portant sur l'économie informelle médiatisées d'une période à une autre sont produites par voie indirecte à partir des résultats des enquêtes sur l'emploi (annuelles puis trimestrielles), des enquêtes quinquennales sur les micro-entreprises et des statistiques d'immatriculation à la sécurité sociale.

3.1 L'Emploi Informel

L'emploi informel est estimé en soustrayant de l'emploi réel observé dans les enquêtes nationales sur la population et l'emploi de l'INS les effectifs d'assurés sociaux déterminés à partir des bases de données individuelles des caisses de sécurité sociale. L'effectif des assurés sociaux est calculé en considérant tout travailleur ayant versé sa cotisation à la caisse au moins une fois au cours des quatre derniers trimestres comme étant effectivement déclaré.

Les études du CRES⁴ estiment que l'emploi informel au sein de l'économie représente 32.2% de la population active occupée, soit 1.092.000 travailleurs. Le taux d'emploi informel qui culminait à 34% en 2005 est passé à 28% en 2010 et plus de 32% en 2015. Cette évolution montre le caractère contracyclique de l'emploi informel qui est réputé pour son rôle d'amortisseur de chocs dus au ralentissement et au repli de l'activité économique.

L'emploi informel concerne essentiellement les jeunes occupés sur le marché du travail : 60% des hommes et 83% des femmes occupant un emploi informel en 2014 sont âgés de moins de 40 ans. Le taux d'informalité est de 84% pour la tranche d'âge 15-19 et de 42% pour la tranche 20-24 ans.

L'informalité de l'emploi concerne particulièrement les hommes. En effet, en 2014, le taux d'informalité chez les hommes est de 33%, contre seulement 15% chez les femmes. Les travailleurs non-salariés représentent 57% de l'emploi informel total alors que leur part dans la population active occupée n'est que de 22%. En 2015, le taux d'informalité pour les non-salariés a atteint 61% contre seulement 21% pour les salariés. Ce constat confirme l'une des caractéristiques de l'économie informelle dans les pays en développement à savoir la domination du statut du travail indépendant.

Il convient de souligner qu'après la révolution de 2011, on a d'abord assisté à une baisse paradoxale du taux d'emploi dans l'économie informelle consécutive à la titularisation des

² Entre 1975 et 1983, l'INS a lancé un ensemble d'enquêtes sur le « secteur non structuré » en partenariat avec l'OROSTOM et l'INSEE de France. Cela a permis d'intégrer la contribution de ce secteur dans les comptes nationaux et d'assurer une meilleure estimation du PIB.

- 1975 : Recensement de la population suivi d'un recensement général en milieu urbain des établissements économiques en 1976 ;
- 1977 : Enquêtes sectorielles sur la production et les revenus ;
- 1980 : Recensement de la population suivi d'un recensement général en milieu urbain des établissements économiques en 1981.

³ CRES (2016) : Protection sociale et « économie informelle en Tunisie ».

⁴ Nidhal Ben Cheikh (2016), « L'emploi informel en Tunisie sur la période 2005-2015 ».

travailleurs précaires dans le secteur public et à un gonflement du taux de chômage dû à une non déclaration volontaire du travail informel afin de pouvoir bénéficier des programmes de recrutement dans le secteur public (Amal). C'est à partir de 2013 que la tendance s'est retournée vers la hausse.

Tableau 1 : Evolution de l'emploi informel en Tunisie

Année	Emploi informel total		Emploi informel salarié		Emploi informel non-salarié	
	Nombre	Part dans l'emploi total	Nombre	Part dans l'emploi salarié total	Nombre	Part dans l'emploi non salarié total
2005	1.001.355	34%	434.000	22%	567.755	63%
2010	901.900	28%	341.669	15%	560.231	54%
2011	773.903	24%	298.354	13%	475.549	51%
2012	844.477	26%	344.290	15%	500.187	52%
2013	961.792	29%	423.862	18%	537.93	54%
2014	990.269	29%	404.979	17%	585.590	56%
2015	1.092.640	32%	507.451	21%	586.289	61%

Source: Nidhal Ben Cheikh, CRES, 2016.

En se limitant à l'économie non agricole, l'emploi informel en représente 29% en 2015 contre 24% en 2010 et 29% en 2005. Il s'agit de 65% des non-salariés de l'économie non agricole contre seulement 19% des salariés dans cette économie⁵.

Tableau 2 : Evolution de l'emploi informel dans l'économie non agricole en Tunisie

	Emploi informel/ Emploi total non agricole	Emploi informel salarié/ Emploi total non agricole salarié	Emploi informel non-salarié/ Emploi total non agricole non-salarié
2005	29%	21%	59%
2010	24%	15%	57%
2011	21%	12%	53%
2012	23%	14%	56%
2013	26%	17%	60%
2014	27%	16%	63%
2015	29%	19%	65%

Source: Nidhal Ben Cheikh, CRES, 2016.

3.2 Le Secteur Informel

Depuis 1997, l'INS réalise une enquête quinquennale auprès d'un échantillon de micro-entreprises employant moins de 6 salariés. La dernière a été exécutée en début de 2017 (sur l'exercice 2016). Cette enquête constitue l'unique source d'informations officielle permettant d'évaluer l'évolution du secteur informel en Tunisie et sa contribution dans le PIB national.

Suivant les recommandations internationales dans le cadre du SCN 2008, l'INS a adopté la définition générale selon laquelle « le secteur informel est constitué des unités économiques, quel que soit leur statut juridique et leur type d'activité (y compris l'agriculture) produisant des biens et services pour le marché et ne disposant de fait ou de droit, d'aucune comptabilité

⁵ Nidhal Ben Cheikh, CRES, 2016.

complète ». Du point de vue de la comptabilité nationale, ces unités sont considérées comme des entreprises individuelles du secteur des ménages.

L'exploitation de ladite enquête a été faite sur la base de 7179 entreprises non agricoles immatriculées fiscalement et localisées dans des établissements n'ayant pas de comptabilité et dont le chiffre d'affaire est inférieur à un million de dinars⁶. Les unités non immatriculées fiscalement et non localisées dans des établissements (travail à domicile, activités ambulantes, etc.) qui complètent le secteur informel ne sont pas couvertes par cette enquête.

Tableau 3 : Echantillon de l'enquête auprès des micro-entreprises en Tunisie, 2016

Nombre total des entreprises privées enregistrées dans le répertoire au 31/12/2016	740054
Nombre d'entreprises intégrées dans le champ de l'enquête	704241
Echantillon initial d'entreprises	15579
Nombre d'entreprises répondantes	9395
- Sans comptabilité	7179
- Avec comptabilité	2216
Nombre d'entreprises répondantes extrapolées sans comptabilité	455611

L'enquête révèle que ces micro-entreprises engagent 718.250 employés avec une forte composante masculine (76.5%). Les parts les plus importantes exercent dans des activités de services et de commerce. Elles représentent respectivement 43.9% et 39.3% de l'ensemble des effectifs employés. Les entreprises du secteur industrie détiennent 12.4% des emplois alors que les emplois dans la construction représentent seulement 4.4%.

Il ressort de cette enquête également que 64.1% des emplois concernent des personnes qui gèrent leurs propres unités en tant qu'indépendants (37.7%) ou patrons associés (26,4%). Les salariés et les apprentis représentent respectivement 27.5% et 1.0%. Le reste étant des aides familiaux (7.4%).

Plus des deux tiers des emplois (71.7%) sont dans des unités de 1 ou 2 employés. Seulement 23.5% des emplois sont situés dans des entreprises de 3 à 5 emplois. Quant au reste des emplois (4.8%), ils sont situés dans des entreprises qui ont évolué vers une taille de plus de 6 employés.

Tableau 4 : Répartition des entreprises, des emplois, des salariés et salaire mensuel selon le secteur d'activité

Secteur d'activité	Entreprises		Emplois		Salariés		Salaire mensuel en Dinars
	effectifs	Part dans le total en %	effectifs	Part dans le total en %	effectifs	Part dans le total en %	
Industries	46229	10.2	89295	12.4	34973	17.7	465
Construction	19441	4.3	31651	4.4	10458	5.3	552
Commerce	204709	44.9	282118	39.3	37527	19.0	396
Services	185233	40.6	315187	43.9	114764	58.0	423
Ensemble	455611	100	718250	100	197722	100	432

⁶ Le nombre d'entreprises de moins de 6 salariés et ayant un chiffre d'affaire inférieur à 1 million de dinars est de 704241, soit 95.16% du total des unités dans le répertoire national des entreprises au 31 décembre 2016 (740054).

Source : INS, 2018, « Résultats de l'enquête sur les activités économiques des micro-entreprises en 2016 ».

Seulement 0.8% des micro-entreprises vendent à l'exportation et 4.1% vendent à l'administration. Concernant les difficultés rencontrées par ces micro-entreprises, les plus fréquemment citées sont celles liées à l'écoulement et à l'approvisionnement. Ces deux types de difficultés ont été cités respectivement, par 21.7% et 20.6% des micro-entreprises. Entre autres, l'accès au crédit pour financer les investissements est difficile pour 16% des micro-entreprises.

Tenant compte des chiffres de 2016, la population active occupée dans des activités non agricoles est de l'ordre de 2 896 900. L'emploi dans le secteur informel localisé en représente donc 24,8%.

En comparant les résultats de l'enquête de 2016 à ceux obtenus par l'enquête de 2012⁷, on constate un déplacement de la main d'œuvre du commerce et du service vers l'industrie. Ces mutations sont essentiellement dues à l'occupation des femmes. En effet, leur part en emploi dans les micro-entreprises de commerce est passée de 42,3% en 2012 à 40,1% en 2016, contre une évolution de 6.7% à 9.4% dans l'industrie.

Tableau 5 : Répartition de l'emploi dans les micro-entreprises par branche d'activité et sexe en 2012 et 2016 (en %)

Secteur d'activité	Hommes		Femmes		Ensemble		Part des femmes dans la branche	
	2012	2016	2012	2016	2012	2016	2012	2016
Industries	11.9	13.4	6.7	9.4	10.8	12.4	13.8	17.7
Construction	4.5	5.7	0.3	0.2	3.5	4.4	2.1	1.2
Commerce	40.9	39.0	42.3	40.1	41.2	39.3	22.6	24.0
Services	42.7	41.9	50.6	50.3	44.4	43.9	25.1	26.9
Ensemble	100	100	100	100	100	100	22.1	23.5

Source : INS, 2018, « Résultats de l'enquête sur les activités économiques des micro-entreprises en 2016 ».

Globalement, la part des femmes dans l'emploi des micro-entreprises a augmenté entre 2012 et 2016 en passant de 22.1% à 23.5%. Cette augmentation a touché toutes les branches d'activité sauf la construction.

Entre 2012 et 2016, la proportion des travailleurs indépendants a diminué en passant de 39.1% à 32.0%. Cette évolution a connu la plus grande ampleur dans le commerce et la construction. Quant aux salariés, leur part a augmenté de 28.1% à 32.2%, notamment dans les branches industrie et construction. Durant la même période, la proportion des micro-entreprises employant de 1 à 2 personnes a régressé de 76.1% à 71.7%.

Concernant les salaires moyens dans les micro-entreprises, ils ont connu une augmentation de 25.9% entre 2012 et 2016, contre une augmentation de 18.6% pour le SMIG. De même, la proportion des salariés touchant un salaire inférieur au SMIG est passée de 49.9% en 2012 à

⁷ Les deux enquêtes ont été réalisées selon la même méthodologie et ont collecté les mêmes informations sur la base d'un questionnaire quasiment identique.

32.3% en 2016. Cette évolution est particulièrement remarquable dans la branche construction où cette proportion a connu une baisse de 20 points passant de 32.9% à 13%.

Quelle que soit leur taille, les micro-entreprises rémunèrent en moyenne les hommes à un salaire supérieur au SMIG aussi bien en 2012 qu'en 2016. Quant aux femmes, selon les données de 2016, elles ne sont payées en moyenne à un niveau supérieur au SMIG que lorsqu'elles sont employées dans des unités de 5 emplois et plus et lorsqu'elles ont un niveau d'instruction supérieur.

Tableau 6 : Répartition de l'emploi dans les micro-entreprises par branche d'activité, statut dans l'emploi et taille de l'entreprise en 2012 et 2016 (en %)

Secteur d'activité	Statut dans l'emploi				Taille de l'entreprise			
	Indépendants		Salariés		1 à 2 emplois		Plus de 2 emplois	
	2012	2016	2012	2016	2012	2016	2012	2016
Industries	28.3	27.3	36.5	39.2	60.1	53.5	49.9	46.5
Construction	39.5	32.2	33.8	35.7	67.9	61.4	32.1	38.6
Commerce	49.7	40.6	17.3	18.7	87.7	85.9	12.3	14.1
Services	31.9	32.0	35.5	36.4	69.9	65.1	30.1	34.9
Ensemble	39.1	32.0	28.1	32.2	76.1	71.7	23.9	28.3

Source : INS, 2018, « Résultats de l'enquête sur les activités économiques des micro-entreprises en 2016 ».

Une étude réalisée par l'ITCEQ⁸ indique qu'entre 2005 et 2014, le nombre d'entreprises non structurées est passé de 462404 à 661428 unités de production, soit avec un taux d'accroissement annuel moyen de l'ordre de 4.1% contre seulement un taux de 2.1% pour le secteur structuré.

Le secteur informel représente 35.5% du PIB en 2012. Ce poids est comparable à celui des pays en voie de développement. Depuis 2008, ce secteur croît beaucoup plus rapidement que le PIB.

Selon une étude du BIT⁹, la part du secteur informel dans le PIB non agricole a pu être estimée à 25.2% en 2003, 20.3% en 2007 et 23.8% en 2012.

4. Le reste de l'Economie Non Observée en Tunisie : quelques données

Comme indiqué plus haut le concept d'économie non observée trouve ses fondements dans la comptabilité nationale et il est le plus englobant pour traiter les aspects informels de l'économie.

L'étude de l'ITCEQ (2017) a procédé à l'estimation de la contribution de l'économie non observée à l'économie nationale sur la période 1984-2014. Les résultats obtenus montrent que l'économie non observée a connu deux tendances. La première tend à la baisse à partir de la fin de l'année 1985 jusqu'à l'année 1994. Quant à la seconde, elle est à la hausse et a démarré à partir de l'année 2009. La contribution de l'économie non observée dans le PIB national sur la période 1984-2014 est estimée entre un minimum de 12% en 1994 et un maximum de 42% en 2011.

⁸ Mounira Bou Ali, Sami Boussida et Kais Brahem, 2017, « L'économie non observée en Tunisie », DT de l'Institut Tunisien de la Compétitivité et des Etudes quantitatives n°59, juin.

⁹ BIT, 2015, « La jeunesse tunisienne et l'économie informelle ».

4.1 L'économie illégale : la contrebande et les importations illégales

Les différences de taxes à l'importation et des subventions à la consommation expliquent les grands écarts de prix de certains produits entre la Lybie et la Tunisie d'une part et entre l'Algérie et la Tunisie d'autre part. La contrebande frontalière porte essentiellement sur les produits pétroliers et le tabac. La quantité de tabac importée illégalement représente au moins 35% de l'offre sur le marché et engendre des pertes de 500 MD à l'Etat. Quant à la contrebande des produits pétroliers, elle répond à 25% de la demande sur le marché local¹⁰.

En dehors de ces deux principaux produits, la contrebande frontalière importe des vêtements, des chaussures, des cosmétiques, des parfums, des pneus, de l'électroménager, des appareils électriques, des fruits, des légumes, des fruits secs et d'autres produits alimentaires (thé, café, fromage,...).

Tableau 7 : La contrebande frontalière avec la Libye et l'Algérie

	Volume annuel estimé	Chiffre d'affaires annuel à la vente estimé	Revenus annuels générés estimés
Contrebande des produits pétroliers	1 milliard de litres	1 milliard de dinars	750 millions de dinars
Contrebande du tabac	330 millions de paquets	1 milliard de dinars	300 millions de dinars
Contrebande hors tabac et produits pétroliers		1800 millions de dinars	450 millions de dinars
Total		3.8 milliards de dinars	1.5 milliards de dinars

Source : JOUSSOUR, 2017.

Tenant compte du chiffre d'affaires réalisé par le commerce informel transfrontalier, le manque à gagner subi par l'Etat en termes de TVA est de l'ordre de 1 milliard de dinars. JESSOUR estime que la contrebande et les importations parallèles pèsent près de 2.5% du PIB et présentent entre 15 et 20% des flux de marchandises distribuées par le commerce interne.

Le contexte social et politique de la Tunisie contribue à la justification de l'évolution du commerce informel transfrontalier. Avant le milieu des années 90, la contrebande frontalière se justifie principalement par les difficultés sociales des zones frontalières. Entre cette date et l'avènement de la révolution, le libre-échange avec l'Europe et la prospérité du clan des proches du régime ont donné lieu à la tolérance d'un laisser-faire se traduisant par l'émergence de souks Libya dans presque toutes les villes. Pendant cette période, le clan Trabelsi a mis la main sur les circuits de la contrebande et a tiré profit des sanctions internationales contre la Libye. La révolution tunisienne et la guerre en Libye ont été à l'origine de la prolifération de la contrebande qui s'est vue infiltrée par le crime organisé et le terrorisme et renforcée par la naissance de grands barrons.

Plusieurs raisons ont motivé l'accroissement de la contrebande et le commerce illicite du tabac. Il s'agit essentiellement de :

- La faiblesse du pouvoir répressif et de l'autorité de l'Etat ;

¹⁰ JOUSSOUR, 2017, « le commerce informel transfrontalier : ampleur et impact sur l'économie tunisienne ».

- Le déficit de l'offre interne des tabacs ;
- L'insuffisance de la marge bénéficiaire des distributeurs du circuit légal ;
- L'insuffisance du contrôle de la chaîne logistique.

L'importation illégale est un phénomène marquant sur le marché des pneumatiques. Elle est déduite de la manière suivante :

L'importation illégale des pneus = Besoin en pneus – (la production nationale + les importations légales).

En 2015, la situation s'est présentée comme suit :

Besoin annuel en pneus	368 millions de dinars	100%
Production nationale	60 millions de dinars	16.3%
Importations légales	40 millions de dinars	10.9%
Importations illégales	368- (40+60)= 268 millions de dinars	72.8%

Source : Lotfi Ayadi, 2019, « Le commerce transfrontalier informel ».

Sachant le total de la pression fiscale sur l'importation des pneus qui atteint le taux de 94.87% avant 2016 et qui s'est réduit à 62.5%¹¹ après 2016, la perte de recettes fiscales s'évalue à 254 millions de dinars avant 2016 et à 132 millions de dinars après 2016.

Il importe de noter que la réforme fiscale de 2016 a contribué à l'accroissement des quantités de pneus importées légalement de 145%. Cela a entraîné l'augmentation des recettes fiscales de 77% (Ayadi, 2019).

A côté des flux réels, l'importation illégale concerne aussi les flux financiers. Le volume du marché noir de devises est considérable en Tunisie. Des sommes colossales s'échangent en dehors des circuits réglementaires, ce qui impacte négativement la valeur du dinar tunisien. Le tableau suivant présente les montants échangés dans le circuit informel par les libyens rentrants par la frontière terrestre :

Année	Nbre de voyageurs libyens	Montant moyen / voyageur DL	Montant total en millions de DL	Taux de change	Contre-valeur en millions de DT
2013	1 487 340	1250	1859	1.3	2416
2014	1 292 086	1250	1557	1.2	1868
2015	1 001 503	1250	1252	0.65	814

Source : Lotfi Ayadi, 2019, « Le commerce transfrontalier informel ».

¹¹

Nature de taxe	Taux avant 2016 en %	Taux après 2016 en %
Droit de douane	27	30
Droit de consommation	30	0
TVA	18	19
FODEC	1	1
Taxe d'environnement	5	5
RPD	3	3
Totale pression fiscale	94.87	62.5

Le manque à gagner pour l'économie tunisienne est estimé à 1602 millions de dinars, soit 68% des recettes touristiques de 2015.

4.2 L'économie souterraine: l'évasion fiscale

L'absence de mesures de l'ampleur des différentes pratiques de l'économie souterraine n'empêche pas la reconnaissance de l'existence du phénomène. Les activités dissimulées du secteur formel et plus particulièrement la sous déclaration du chiffre d'affaires en sont les plus inquiétantes.

Le Ministère des Finances compte 1600 contrôleurs fiscaux, dont plus du quart n'exercent pas sur le terrain. Il en résulte un taux de contrôle fiscal de l'ordre de 0.9%. Autrement dit, 99% des entreprises échappent au contrôle fiscal chaque année.

Bien que l'Etat n'ait pas la liste des entreprises et des hommes d'affaires qui se dérobent au fisc, il est largement admis que la fraude fiscale a fortement augmenté depuis 2011, notamment à cause de l'explosion de l'économie souterraine et l'absence d'une discipline fiscale. Plusieurs rapports gouvernementaux et non gouvernementaux indiquent que l'évasion fiscale progresse inexorablement et gangrène de manière diffuse et contenue le socle de la citoyenneté et de la solidarité en démocratie.

Selon le conseiller du chef du gouvernement, Fayçel Derbel, l'évasion fiscale s'est élevée en 2018 à quelque 25 milliards de dinars¹². D'autres estimations¹³ indiquent que l'évasion fiscale occasionne à l'Etat un manque à gagner annuel de presque 5 milliards de dinars, ce qui représente environ 25% des recettes fiscales par an.

5. Les politiques publiques à l'égard de l'économie non observée : Quelques recommandations

Bien que l'enjeu lié à l'économie informelle soit initialement une question d'ordre microéconomique, les conséquences macroéconomiques sont le plus souvent à l'origine des débats autour des politiques publiques à l'égard de ce phénomène. Celles-ci sont généralement caractérisées par l'ambivalence ou même par l'ambiguïté. En effet, d'une part les Etats manifestent souvent une forme de tolérance implicite en raison du rôle joué par cette économie dans la création des emplois et des revenus et donc dans la cohésion sociale. D'autre part, les crises aux niveaux des finances publiques et des caisses de sécurité sociale rappellent aux décideurs publics les ressources dont les Etats sont privés.

Au-delà des nuances conceptuelles présentées en début de cette étude, aujourd'hui encore, la référence à l'économie informelle en Tunisie exclut, la plupart du temps, les micro-entreprises bien que celles-ci fassent partie, en majorité, du secteur informel. Les débats sur l'économie informelle renvoient le plus souvent aux activités illégales et à celles de l'économie souterraine. Ces dernières sont une source de concurrence déloyale avec les entreprises formelles et de pertes fiscales pour l'Etat.

¹² Tunisie Numérique du 03 février 2019.

¹³ Telle que celle déclarée par Asef Ben Ammar dans une publication dans Réalités online du 20 décembre 2017, « Entre évitement et évasion : une fiscalité à bout de souffle.

Le débat fondamental aujourd'hui porte sur le fait de savoir si les autorités publiques doivent laisser faire ou chercher à formaliser l'informel. Si cette mutation vers l'économie formelle s'avère indispensable, faut-il l'envisager par voie de répression ou en aidant les activités concernées par des mesures d'incitation et d'accompagnement ?

5.1 *Les préalables pour des actions publiques adéquates*

En Tunisie, nous n'avons pas encore su cerner l'informalité et définir ses contours. Cela revient à des problèmes de méthodes et de définitions. Or l'absence de mesures et d'investigations profondes du phénomène empêchent l'élaboration de politiques publiques précises et efficaces.

Ainsi, la mise en place d'un dispositif de mesure, d'analyse et d'élaboration de politiques publiques est un préalable pour définir des actions de politiques publiques pertinentes et représente un enjeu majeur du point de vue politique, économique, social et même sécuritaire.¹⁴ Il devient dès lors urgent de se conformer aux définitions normalisées à l'échelle internationale pour aborder la problématique des aspects informels de l'économie.

La collecte d'informations suffisantes relatives aux diverses formes d'informalité devrait permettre l'élaboration de politiques et de réformes publiques qui correspondent aux besoins et à la culture des acteurs informels. Il est très important que le saut vers le monde formel (ou moderne) soit un choix volontaire. Ceci implique l'identification de ces acteurs afin de partager leur savoir et de comprendre ce qui leur faudrait pour migrer vers l'économie formelle.

Pour un bon ciblage, toute politique publique à l'égard de l'informalité devrait éviter les deux confusions les plus inquiétantes. La première est d'ordre terminologique. L'économie informelle, l'économie parallèle, l'économie souterraine, l'économie illégale, l'économie occulte, ... sont des termes souvent utilisés par les hommes politiques, les médias et même par les experts pour désigner le même contenu. Il n'est certes pas aisé de définir l'informel ni de tracer ses contours, mais il serait dommage d'ignorer les résultats des différents travaux, notamment ceux réalisés par les instances internationales, qui ont fini par préciser les concepts et recommander des approches de mesure. L'économie informelle, par exemple, n'est pas l'économie de l'ombre ni l'économie souterraine même si les liens avec celles-ci existent.

La seconde confusion concerne l'évaluation quantitative. En effet, de nombreux chiffres, parfois incohérents, sont annoncés pour évaluer l'ampleur de l'informel en Tunisie. Par exemple, certains estiment la part de l'informel dans le PIB à 38% alors que d'autres l'évaluent à 56% et même à 65%. Ces divergences mettraient en cause la crédibilité des résultats de la comptabilité nationale et laisseraient entendre que l'évaluation du PIB exclut des pans entiers de l'économie.

5.2 *Formalisation de l'informel*

Compte tenu de l'hétérogénéité du contenu de l'économie non observée, deux types de position devraient être envisagés par le gouvernement à son égard. Face à la contrebande et aux activités illégales, chapeautées par les grands barons, et aux pratiques fondant l'économie souterraine,

¹⁴ JOUSSOUR, «Commencer par cerner l'informel pour préparer son cantonnement : un enjeu de politique publique ».

l'Etat doit appliquer la loi à leur encontre. Les autorités gouvernementales doivent agir pour empêcher toute sorte d'interférence de l'informalité avec la criminalité et le terrorisme. Pour ce faire, il est indispensable de renforcer les diverses formes de contrôle en mobilisant tous les moyens humains, logistiques et informatiques.

Quant aux activités exercées dans le secteur informel, il est plus adéquat de les aider à intégrer le secteur formel et à respecter le système fiscal (du moins sous le régime forfaitaire) et leur permettre ainsi une couverture sociale. Une politique d'encouragement à la formalisation devrait avoir comme piliers : la réduction des coûts de l'emploi formel, l'augmentation des bénéfices de la formalisation et l'amélioration de l'application de la loi.

La réduction des coûts de l'emploi formel pourrait être atteinte à travers la simplification et la rationalisation des systèmes fiscaux et plus de flexibilité de la réglementation de travail. En effet, la complexité et les taux élevés de la fiscalité augmentent les coûts de mise en conformité et stimulent l'informalité. La forte pression fiscale en Tunisie¹⁵, avec un taux parmi les plus élevés en Afrique, constitue aussi l'une des causes les plus évoquées pour expliquer l'augmentation de l'évasion fiscale et le recours de certaines entreprises du secteur formel au marché parallèle pour se fournir. Vraisemblablement, la révision à la baisse de la pression fiscale élargirait naturellement l'assiette fiscale et donc ne menacerait pas les recettes fiscales. Quant à la réglementation de travail en Tunisie, elle pose de fortes restrictions à l'utilisation des contrats à durée déterminée et stipule des coûts élevés pour le licenciement. C'est pourquoi, face aux fluctuations du cycle économique, les entreprises embauchent des travailleurs informels pour éviter les indemnités de licenciement et accroître la flexibilité. Toute réforme dans ce cadre devrait défendre à la fois l'intérêt économique et la pérennité de l'entreprise et le droit des travailleurs à un emploi décent. Entre la rigidité et la parfaite flexibilité de la réglementation de travail, la flexisécurité est aujourd'hui vue comme le meilleur mode de gestion des relations de travail.

Les bénéfices de la formalisation pourraient être mis en exergue à travers de nombreuses mesures. Les plus importantes sont :

- L'amélioration de la prestation des services publics dans le but de garantir une connaissance accrue des avantages existants dans la formalité ;
- La mise en évidence du lien fort entre les contributions et les avantages. Si les gens perçoivent nettement plus d'avantages en s'acquittant de leurs contributions, ils seront moins susceptibles de fuir vers l'informel ;
- L'établissement d'un lien fort entre les cotisations et les prestations sociales. La cotisation ne devrait plus être vue comme un impôt ;
- L'instauration de l'allocation de chômage avec un système de contrôle efficace. En effet, l'assurance chômage peut donner aux chômeurs le temps de chercher un emploi formel.

¹⁵ 23% en 2018, contre 19% en 2010.

Pour améliorer l'application de la loi, les autorités gouvernementales sont appelées à faire preuve de bonne gouvernance et chercher à rétablir la confiance avec le monde des affaires. Pour y arriver, certaines orientations devraient être adoptées. Il s'agit par exemple de :

- Mettre à jour la réglementation en vue d'alléger le fardeau de la bureaucratie et rendre l'administration plus transparente. L'objectif étant de permettre aux entreprises et aux particuliers de se conformer plus facilement ;
- Former en contenu les inspecteurs et les cadres des services de contrôle afin de suivre l'évolution des pratiques de l'informalité ;
- Evaluer rigoureusement les programmes de formalisation afin de comprendre ce qui fonctionne le mieux ;
- Cibler en priorité les secteurs les plus à risque d'informalité ;
- Etablir une coordination efficace entre les différents organismes chargés de l'application de la loi (par exemple, les autorités fiscales et les autorités de recouvrement de la sécurité sociale) ce qui réduirait les coûts de l'application de la loi ;
- Etablir une coopération permanente avec les partenaires sociaux et les structures patronales pour une meilleure communication sur les avantages de la formalisation.

Cependant, dans la mesure où l'informalité pourrait correspondre à des stratégies de survie, il est important de s'assurer que les moyens de subsistance des travailleurs vulnérables ne sont pas menacés. D'ailleurs, de nombreuses entreprises informelles sont fondamentalement différentes des entreprises formelles, notamment en ce qui concerne les compétences entrepreneuriales et les pratiques de gestion. Il serait donc très difficile de s'attendre à ce que ces entreprises se transforment en formelles.

Références Bibliographiques

Ayadi, L (2019) : « Le commerce transfrontalier informel ». [Présentation PP].

Ayadi. L., Benjamin, N., Bensassi, S. et Raballand, G. (2013) : « Estimating informal trade across Tunisia's land borders », World Bank, Policy research working paper n° 6731.

BIT (2015) : « La jeunesse tunisienne et l'économie informelle ».

Bou Ali, M., Boussida, S. et Brahem, K. (2017) : « L'économie non observée en Tunisie », DT de l'ITECEQ n°59, juin.

Charmes, J., Gault, F. et Wunsch-Vincent (2016) : « Measuring innovation in the informal economy-formulating and agenda ».

Charmes, J. (2012) : « The informal economy worldwide : trends and characteristics », the Journal of Applied Economic Research, 6 :2 (103-132).

CRES (2016) : « Protection sociale et économie informelle en Tunisie : défis de la transition vers l'économie formelle ».

JOUSSOUR (2016) : « Commencer par cerner l'informel pour préparer son cantonnement : un enjeu de politique publique ». [Présentation PP]

Sboui, F. (1997) : « Le secteur informel en Tunisie : hétérogénéité des structures et contribution au développement », Thèse de doctorat, Université de Bordeaux-Montesquieu.